



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 44636

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer de lui fournir des indications sur les révocations de fonctionnaires à la SNCF. Il souhaite savoir, pour les années 2002 et 2003, le nombre de fonctionnaires qui ont été licenciés ou révoqués, pour faute grave et pour insuffisance professionnelle, en distinguant les fonctionnaires stagiaires et les fonctionnaires titulaires. Il souhaite également savoir quel pourcentage représentent ces départs, par rapport à l'ensemble des agents de la SNCF.

Texte de la réponse

A la SNCF, pour les agents du cadre permanent, personnel à l'essai ou commissionné ainsi que pour les contractuels, la répartition des licenciements pour motifs autres qu'économique (inaptitude physique, insuffisance dans la qualité des services, congédiements par mesure disciplinaire, radiation des cadres, révocations, mise à la réforme ou mise à la retraite d'office), s'est faite en 2002 et 2003 de la manière suivante :

AGENTS DU CADRE PERMANENT	2002		2003	
Personnel à l'essai		(%)		(%)
Licenciement	191		146	
Congédiement par mesure disciplinaire	4		12	
Total.....	195		158	
Personnel commissionné				
Radiation des cadres, révocation	23		29	
Mise à la réforme	327		390	
Mise à la retraite d'office	480		488	
Total.....	830		907	
Total agents du cadre permanent	1 025	0,6 (1)	1 065	0,6 (1)
Contractuels				
Licenciement	41	0,5 (2)	62	0,9 (2)

- (1) Pourcentage par rapport à l'ensemble des agents du cadre permanent.
- (2) Pourcentage par rapport à l'ensemble des agents contractuels.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44636

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5672

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8533